

Les écoles seront la priorité des investissements

Les priorités des dépenses d'investissement pour 2025 concernent les écoles, la rénovation du patrimoine bâti et le cadre de vie. C'est ce qui a été décidé lors du dernier conseil municipal.

Le compte administratif de l'année précédente a été approuvé, lors du conseil municipal, lundi 17 mars. « Nous avons perçu quasiment l'intégralité des recettes prévues en section de fonctionnement, ce qui démontre un budget sincère, et nous n'avons dépensé que 96,71 % du budget, donc nous avons été prudents et économes », déclare Marie-Françoise Isabel, maire. « Par ailleurs, la section de fonctionnement fait apparaître un résultat excédentaire de 3 801 242 €, ce qui permet de satisfaire au besoin de financement de la section d'investissement de 270 503 €. »

Le budget primitif 2025 a été présenté et adopté « avec une maîtrise des dépenses pour la section de fonctionnement afin de limiter au maximum leur augmentation. Pour la section d'investissement, une enveloppe d'un million d'euros a été définie, compte tenu de nos capacités, et sans recours à l'emprunt », précise la maire.

Les priorités des dépenses d'investissement pour 2025 sont les suivantes : 341 830 € seront consacrés aux écoles dont 320 000 € pour la rénovation thermique et fonctionnelle et 11 350 € pour les affaires scolaires et la jeunesse.

Plus de 180 000 € seront affectés à la rénovation des bâtiments ou à l'achat d'équipements. Ainsi, 125 000 € seront consacrés à la rénovation du gymnase des Marronniers.

Le cadre de vie se verra doté d'un budget de 422 454 € dont 109 150 € pour l'implantation du City stade, 119 000 € pour la sécurisation de la route de Vimont et 40 540 € pour les trottoirs de la rue du Véricnier. Un budget de 27 000 € est prévu pour la réfection des berges de la Muance et le remplacement du pont de la Morte-eau, situé au Pré-de-la-Motte.

Les taux d'imposition de fiscalité directe locale seront maintenus cette année, soit 22,21 % pour la taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres, 43,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 36,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. L'enve-

loppe consacrée aux subventions des associations et du CCAS (centre communal d'action sociale) augmente d'environ 15 000 €.

Demande de subventions

Par ailleurs, trois demandes de subventions seront effectuées : pour la réhabilitation énergétique et fonctionnelle du groupe scolaire Paul-Derrien, pour l'aménagement d'une zone de plaines de jeux (fourniture et pose d'un terrain multisport, réhabilitation des sols des terrains de basket et aménagement paysager du site), et pour la rénovation du gymnase des Marronniers.



Le conseil municipal d'Argences. Ouest-France